

Communiqué au 3 mars 2020

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, l'AEFE a mis à jour ses recommandations au regard des mesures prises par le ministère des solidarités et de la Santé (MSS) pour les personnes de retour de zone d'exposition. **Cependant, il convient de toujours prendre l'attache des autorités sanitaires locales, en liaison avec les postes, et d'appliquer leurs recommandations prioritairement. S'il n'existe pas de recommandations locales, les mesures les plus strictes doivent être appliquées.**

Cette position sera confirmée demain dans la journée.

A ce jour, les zones d'exposition sont les suivantes :

- Chine (Hong Kong et Macao compris)
- Singapour
- Corée du Sud
- Iran
- Régions italiennes de Lombardie (Région de Milan), Vénétie (Région de Venise), Emilie-Romagne (Région de Bologne)
- Zones de circulation actives du virus en France définies par l'Agence régionale de Santé (communes de l'Oise, la Balme Haute Savoie, communes du Morbihan)

Par principe de précaution, les mesures suivantes sont appliquées :

Consignes pour les établissements amenés à accueillir des élèves en provenance des zones d'exposition

Jusqu'à nouvel ordre, il est demandé aux chefs d'établissement devant recevoir des élèves en provenance de Chine (Hong Kong et Macao compris), de Singapour, d'Iran, de la Corée du Sud, des régions italiennes de Lombardie et de Vénétie, après avoir pris attache du poste diplomatique, et sous réserve des décisions prises par les autorités sanitaires locales, d'appliquer le principe de confinement durant 14 jours avant d'être autorisés à entrer dans l'établissement. Ce principe s'applique également aux enseignants et aux autres personnels de l'établissement concernés.

Dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées par le Ministère des solidarités et de la Santé :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;

- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

Ces dernières mesures sont susceptibles d'évoluer à brève échéance. L'AEFE en informera immédiatement les postes diplomatiques et les établissements.